

Référendum contre la loi fédérale du 18 juin 1993 concernant les troupes suisses chargées d'opérations en faveur du maintien de la paix (LOMP)

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les articles 59,64 et 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976¹⁾ sur les droits politiques;

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées à l'appui de référendum contre la loi fédérale du 18 juin 1993 concernant les troupes suisses chargées d'opérations en faveur du maintien de la paix (LOMP)²⁾,

décide:

1. La demande de référendum contre la loi fédérale du 18 juin 1993 concernant les troupes suisses chargées d'opérations en faveur du maintien de la paix (LOMP) a abouti, les 50'000 signatures valables exigées par l'article 89, 2^e alinéa de la constitution ayant été recueillies.
2. Sur 93'942 signatures déposées, 89'609 sont valables.

1) RS 161.1

2) FF 1993 II 870

3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comités suivants:
- a. Referendumskomitee gegen das Bundesgesetz vom 18. Juni 1993 über schweizerische Truppen für friedenserhaltende Operationen, Co-présidents: Messieurs les conseiller nationaux
 - Flavio Maspoli, Via alla Riva 3a, 6648 Minusio;
 - Walter Steinemann, Alberenberg, 9402 Mörschwil;
 - Rudolf Keller, Adlerfeldstrasse 29, 4402 Frenkendorf;
 - b. Eidgenössisch-demokratische Union EDU, Monsieur Werner Scherrer, conseiller national, Laubeckstrasse 7, 3600 Thoun;
 - c. Unabhängige Aktion freie Schweiz, Monsieur Emil Schmid, case postale 1592, 8700 Küsnacht ZH;
 - d. Comité contre la création d'un corps suisse de casques bleus, Ligue vaudoise, secrétariat: Monsieur Pierre-Gabriel Bieri, case postale 3414, 1002 Lausanne;
 - e. Aktion für freie Meinungsäusserung, secrétaire: Monsieur Emil Rahm, 8215 Hallau.

5 janvier 1994

Chancellerie fédérale suisse

Le chancelier de la Confédération,
e.r. Hanna Muralt Müller

Publications des départements et des offices de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1994
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	03
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.01.1994
Date	
Data	
Seite	239-251
Page	
Pagina	
Ref. No	10 107 652

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.